

SOS

ENFANTS ABANDONNES

PÉRIODIQUE TRIMESTRIEL N°2026-1

JANVIER – FÉVRIER - MARS 2026

Association caritative d'aide aux plus démunis dans le monde

Fondée par André MOTTE DIT FALISSE et Ernest LEHAIRE.

ASBL agréée par le Ministère des Finances. Rue de Tilleur, 54 – B-4420 Saint-Nicolas – Belgique

NDAKO YA BANA EN RDC ET MUMMY HOME EN INDE

Dans ce nouveau bulletin, nous partageons l'évolution des projets que vous soutenez avec générosité. De l'Inde à la RDC, vos contributions permettent à des enfants vulnérables de grandir, d'apprendre et de rêver.

Merci d'accompagner, avec nous, ces chemins d'espoir et de dignité.

NDAKO YA BANA À KINTAMBO

À Kinshasa, dans la commune de Kintambo, l'équipe de Ndako Ya Bana continue d'accompagner des enfants dont les parcours ont souvent été façonnés par la pauvreté, la fragilité familiale ou la maladie.

Depuis plusieurs années, ce projet, déjà présenté dans nos bulletins à travers le travail mené au Foyer Kinshasa, offre à ces enfants un environnement stable et structurant où la pédagogie Montessori occupe une place centrale. Dans des espaces préparés, adaptés et chaleureux, les enfants évoluent dans un cadre pensé pour encourager l'autonomie, la concentration et la confiance.

Aujourd'hui, Ndako Ya Bana accompagne des enfants sélectionnés avec soin, souvent issus d'orphelinats, de familles monoparentales ou vivant dans une grande précarité. Depuis 2020, leur scolarité se déroule dans une petite école privée ; après les cours, ils rejoignent le centre pour un repas chaud, un temps d'aide aux devoirs et des activités éducatives.

Le samedi, des moments clés sont consacrés au sport ou à la culture, permettant aux jeunes de renforcer leur cohésion, d'exprimer leurs talents et de s'épanouir autrement. Leur santé est également suivie avec attention grâce à une prise en charge pédiatrique régulière. Dans cet ensemble cohérent, chaque enfant est accompagné individuellement, en lien avec sa famille, afin de garantir une stabilité durable.

Cette année, les parcours de Vida, Grâce et Précieuse témoignent avec force de l'impact de cet accompagnement.



N'hésitez pas à consulter notre site web pour plus d'information
www.sosenfantsabandonnes.be.

Vida, 14 ans, vit avec sa mère et son petit frère à Kintambo. Élève en deuxième secondaire, il impressionne par son sérieux et son sens des responsabilités. Après l'école, il aide sa mère à vendre du pain pour subvenir aux besoins du foyer. Sa passion pour le football lui offre une respiration bienvenue, mais son rêve se tourne vers un avenir stable : devenir comptable, pour assurer à sa famille la sécurité qui lui a parfois manqué.

À Bandalungwa, Grâce Walo, 10 ans, grandit aux côtés de sa mère veuve. Réservee mais toujours souriante, elle se distingue par sa politesse et sa maturité. La danse est pour elle un langage, une manière d'exprimer ce qui ne se dit pas. Elle nourrit l'ambition de devenir juriste, animée par un profond désir de justice.

Enfin, Précieuse Mamvidila, élève de cinquième primaire, affronte avec courage la drépanocytose, maladie qui fragilise sa santé. Curieuse et attentive au monde qui l'entoure, elle rêve de devenir journaliste, déterminée à donner la parole à ceux qu'on entend peu. Grâce au cadre sécurisant du centre, elle apprend peu à peu à transformer ses fragilités en force.

À travers ces histoires singulières, Ndako Ya Bana révèle sa mission profonde : offrir à chaque enfant un lieu où il peut se reconstruire, s'épanouir et imaginer un avenir plus juste et plus lumineux

MUMMY HOME À NARKETPALLY

Lors d'un récent passage à Pondichéry, Marc, administrateur délégué de SOS EA, a pu rencontrer le Père Anil, porteur du projet Mummy Home et fondateur d'Amma Vodi.

Cette rencontre n'a pas eu lieu sur le site du centre, situé à Narketpally dans l'État du Telangana, mais elle a permis de faire un point approfondi sur l'évolution du projet ainsi que sur les perspectives à venir. Leur échange s'inscrit dans la continuité d'un lien ancien : le Père Anil avait déjà été accueilli en Belgique en 2018, où il avait présenté son projet et sensibilisé nos membres aux besoins éducatifs urgents de cette région.

Peu après cette rencontre, les travaux du centre ont pu démarrer en 2019, étape clé vers la création d'un lieu d'accueil durable pour les enfants les plus vulnérables. Le bâtiment a été inauguré en février 2021, mais la pandémie de Covid-19 a retardé l'ouverture effective aux enfants, qui n'a pu avoir lieu qu'en juin 2022.

Depuis lors, Mummy Home s'est fortement développé et s'est imposé comme une structure de référence pour les familles dalits, tribales et issues des milieux les plus pauvres de Narketpally et des environs. Aujourd'hui, le centre accueille 100 enfants âgés de 18 mois à 6 ans, répartis en quatre groupes correspondant aux étapes de l'enseignement préscolaire indien : Playgroup, Nursery, LKG et UKG. L'encadrement est assuré par quatre enseignantes, trois aidantes et Marie Stella, l'assistante du Père Anil. Les plus petits, notamment ceux du Playgroup, ont souvent besoin de plusieurs semaines pour s'habituer à la séparation avec leur mère, mais l'équipe veille à instaurer un environnement stable et rassurant. Les journées sont rythmées par des activités éducatives variées : jeux pédagogiques, dessin, peinture, chants, travaux manuels, et apprentissages structurés. Une attention particulière est portée à l'alimentation : les enfants reçoivent deux portions de fruits par jour, une aide précieuse pour des familles qui n'ont pas les moyens d'en fournir régulièrement. L'enseignement se fait en télougou et en anglais, afin de préparer les enfants aux exigences de l'école primaire, où la maîtrise de la lecture et de l'écriture est attendue dès l'entrée en première année.

Le Père Anil prépare désormais un projet d'installation de panneaux solaires, destiné à réduire l'impact des coupures de courant, fréquentes dans la région, et à diminuer les coûts de maintenance. Cette initiative s'inscrit dans une volonté de rendre le centre plus autonome, plus écologique et mieux adapté aux réalités locales.

LE LEGS EN DUO ET L'HÉRITAGE SOLIDAIRE AU PROFIT DE SOS EA

Rédiger un testament n'est jamais un geste anodin. C'est un moment où l'on se demande ce que l'on souhaite réellement transmettre : des biens, bien sûr, mais aussi des valeurs, des engagements, et peut-être une marque de solidarité envers celles et ceux qui nous ont accompagnés toute une vie. En Belgique, le legs en duo offre une belle possibilité de conjuguer ces deux dimensions — prendre soin de ses proches tout en soutenant une cause qui nous tient à cœur.

Le mécanisme est simple : dans votre testament, vous désignez un proche (neveu, nièce, ami...) et une association comme bénéficiaires. L'association, faiblement taxée, reçoit une part de votre patrimoine et prend à sa charge l'ensemble des droits de succession, y compris ceux que votre proche aurait normalement dû payer. Ce système, encore pleinement en vigueur en Wallonie et à Bruxelles, permet souvent de réduire fortement la charge fiscale globale : un même patrimoine est alors transmis dans un esprit à la fois généreux et efficace. [sosenfants.fr]

SOS Enfants Abandonnés rappelle d'ailleurs que léguer une part de son patrimoine à une ASBL peut, dans certains cas, être avantageux pour les héritiers, tout en donnant une portée durable à son geste solidaire. Les notaires recommandent simplement de préciser clairement dans le testament la dénomination, l'adresse et le numéro d'entreprise de l'association, afin d'en garantir la bonne exécution.

Pour illustrer la pertinence de cette formule, imaginons un héritage de 50 000 € légué à un neveu. Dans un legs classique, ce dernier pourrait être lourdement taxé en tant qu'héritier non direct, et ne percevrait qu'environ 22 500 € nets après droits. Dans un legs en duo, vous pourriez choisir de répartir la succession en deux parts égales : 25 000 € pour votre neveu et 25 000 € pour SOS Enfants Abandonnés qui aura la charge de régler la totalité des droits de succession. Au final, votre neveu recevrait 25 000 €, et SOS EA conserverait environ 9 500 € après paiement de tous les droits.

Ce même patrimoine de 50 000 € soutient donc deux causes à la fois : un proche qui reçoit davantage qu'il n'aurait perçu dans un legs classique, et une association qui pourra poursuivre son travail auprès d'enfants vulnérables, en Inde, en RDC ou ailleurs.

Choisir d'inclure SOS Enfants Abandonnés dans son testament, c'est prolonger un engagement intime envers l'enfance, l'éducation et la dignité humaine. C'est aussi une manière de rendre son héritage utile, lumineux, et profondément fidèle à ce que l'on aura voulu défendre toute sa vie.



Merci du fond du cœur à toutes nos donatrices et à tous nos donateurs.

Grâce à votre fidélité, SOS Enfants Abandonnés peut poursuivre son engagement auprès des projets éducatifs et sociaux que nous soutenons et offrir à de nombreux enfants des perspectives d'avenir plus justes et plus lumineuses.

**Vous êtes la meilleure publicité dont SOS EA puisse rêver.
N'hésitez pas à partager ce bulletin avec vos proches.**

